Dynamiques territoriales et aménagement de la France

Fiche de révision CRPE · 8 min de lecture · Programme d'histoire-géographie du cycle 4 (BOEN n° 31 du 30 juillet 2020), classe de 3e : thème 1 « Dynamiques territoriales de la France contemporaine », thème 2 « Pourquoi et comment aménager le territoire ? »

Aires urbaines, espaces productifs, espaces de faible densité, aménagement contre les inégalités : les repères de géographie de la France en 3e, et comment les mobiliser dans un croquis.

Ce que le jury attend

Le second écrit demande de maîtriser des **repères spatiaux** et des connaissances fondamentales en géographie. Pour la France, le candidat doit savoir décrire les grands changements du territoire, les expliquer par l'urbanisation et la mondialisation, et les représenter sur une carte ou un croquis. Le programme précise que ce thème « se prête à la réalisation de croquis ou de schémas ».

Un territoire transformé par l'urbanisation

Le programme part d'un constat : le territoire français a profondément changé depuis cinquante ans, en raison de l'urbanisation, qui a modifié les genres de vie et redistribué les populations et les activités économiques. La question centrale est donc celle d'une **géographie des aires urbaines dans une France mondialisée**.

Trois sous-thèmes organisent cette partie du programme.

Les aires urbaines

La géographie des aires urbaines permet de sensibiliser à la **diversité des espaces** concernés par l'urbanisation : espaces centraux, péricentraux, périurbains, suburbains. Elle permet aussi d'aborder les **relations entre les aires d'influence urbaines**. Le candidat doit donc savoir distinguer les différents espaces urbains et les relations qui les lient, et ne pas réduire l'urbanisation à la seule ville-centre.

Les espaces productifs

Les espaces productifs se caractérisent par leurs mutations. Le programme cite quatre dominantes : **industrielle, agricole, touristique ou d'affaires**. Ces mutations sont abordées en lien avec l'urbanisation et la mondialisation, qui redessinent la géographie de ces espaces.

Les espaces de faible densité

Le programme cite les espaces ruraux, les montagnes et les secteurs touristiques peu urbanisés. Il les aborde « sous l'angle de la diversité de leurs dynamiques et de leurs atouts ».

À RETENIR

- Les espaces de faible densité ne sont **pas seulement des marges délaissées** ni des espaces sans ressources productives : le programme insiste sur leurs atouts et sur la diversité de leurs dynamiques.
- Leurs activités citées : agricoles, touristiques, et liées à l'accueil de nouveaux types d'habitants.

Pourquoi et comment aménager le territoire

Le thème 2 de la classe de 3e présente l'**aménagement du territoire** comme une tentative des pouvoirs publics pour **compenser les inégalités entre territoires**. Ces inégalités peuvent être économiques, sociales ou liées à l'accès aux équipements publics. Le programme précise que ce thème fournit les bases des notions de l'aménagement de l'espace, et qu'il sensibilise aux outils et aux acteurs de l'aménagement français et européen.

Deux points du programme sont à retenir pour l'écrit.

- **Les territoires ultramarins français** forment une problématique spécifique. Le programme les étudie dans le cadre du même thème.
- **L'étude de cas du premier sous-thème est mise en perspective aux échelles nationale et européenne.** La démarche se prête à la réalisation d'un croquis de l'organisation du territoire national.

EXEMPLE

Une question demande de montrer comment un territoire de faible densité est concerné par l'aménagement. Le candidat :

1. présente l'espace comme un espace aux dynamiques propres et aux atouts, et non comme une marge délaissée ;
2. rattache l'aménagement à la compensation des inégalités d'accès aux équipements publics, comme le demande le programme ;
3. met l'étude de cas en perspective à l'échelle nationale, puis européenne, pour montrer sa portée.

La France dans l'Union européenne

Le thème 3 de la classe de 3e, « La France et l'Union européenne », aborde l'UE comme un **nouveau territoire de référence et d'appartenance**. Le programme demande de présenter les caractéristiques de ce territoire en insistant sur la position de la France dans la géographie européenne, et sur le potentiel que l'UE représente pour elle. Il propose aussi d'examiner une **région transfrontalière**, et de poser la question de la place de la France et de l'Europe dans le monde.

Les pièges

- **Décrire sans relier.** Un croquis qui place les aires urbaines sans montrer leurs relations laisse de côté les relations entre aires d'influence urbaines que cite le programme.
- **Présenter la faible densité comme un vide.** Le programme la présente comme un espace de dynamiques et d'atouts : une réponse qui n'en parle que par ses manques se trompe de perspective.
- **Oublier l'échelle européenne.** Le programme demande de mettre en perspective l'étude de cas à l'échelle européenne, et de situer la France dans l'Union.
- **Traiter les ultramarins comme la métropole.** Le programme les présente comme une problématique spécifique : ils doivent être distingués dans la réponse.

> **À RETENIR**
>
> - Thème 1 (3e) : aires urbaines, espaces productifs (industriel, agricole, touristique, d'affaires), espaces de faible densité (ruraux, montagnes, secteurs touristiques peu urbanisés).
> - Thème 2 (3e) : aménager pour compenser les inégalités entre territoires ; territoires ultramarins ; croquis de l'organisation du territoire national.
> - Thème 3 (3e) : l'Union européenne, territoire de référence et d'appartenance ; la France dans l'Europe et le monde.

Pour aller plus loin

Ces repères se combinent avec la compétence spatiale (localiser, caractériser, situer les uns par rapport aux autres) et avec la mise en perspective à plusieurs échelles. Les exercices de cette notion proposent des croquis et des questions à justifier, à partir des espaces du programme.

Sources

1. Programme d'histoire-géographie du cycle 4 (BOEN n° 31 du 30 juillet 2020), tel que publié par Eduscol, Repères annuels de programmation, classe de 3e, thème 1 « Dynamiques territoriales de la France contemporaine » (sous-thèmes : aires urbaines, espaces productifs, espaces de faible densité) et thème 2 « Pourquoi et comment aménager le territoire ? » (démarches et contenus d'enseignement), consulté le 03/11/2026

2. Arrêté du 17 avril 2025 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement de professeurs des écoles (NOR MENH2511180A), art. 18, A, 2° (écrit 2 : « repères spatiaux » ; compléter « une carte, un croquis, un schéma »), consulté le 03/11/2026

Rédigée le 03/11/2026, vérifiée par un second relecteur le 03/11/2026.

travail-industrie.com · CRPE · document de révision indépendant, sans lien avec l'Éducation nationale ; il ne remplace pas les textes de référence.
Fiche en ligne : https://travail-industrie.com/concours/crpe/histoire-geographie-emc/territoires-de-la-france · Quiz de la notion : https://travail-industrie.com/nos-formations-en-ligne/quizz/crpe-histoire-geographie-emc-territoires-de-la-france
Généré le 03/11/2026.